

Quels sont les contenus du Parcours ?

En cours de Sciences de l'information, de Bibliothéconomie et de Droit de l'information, les étudiants abordent les connaissances nécessaires à la constitution d'un corpus de savoirs professionnels :

- les lieux (Histoire des bibliothèques, centres documentaires, archives et recherches généalogiques ...) dans leur dimension historique et comme vecteur de la transmission de l'information,
- l'histoire de la lecture,
- la littérature de jeunesse,
- les politiques de démocratisation de la culture,
- les supports de l'information (matériels et dématérialisés),
- les fonctions documentaires (rassembler, conserver, communiquer, transmettre...),
- la valeur de l'information, le droit de propriété intellectuelle et artistique (droit d'auteur, droit de prêt, licences légales...).

Des aspects plus pratiques ou techniques de certaines fonctions documentaires sont abordés de façon transversale comme

- la recherche documentaire,
- le catalogage et
- l'indexation,
- l'informatique documentaire avec la pratique de logiciels ainsi que
- la réalisation d'un dossier documentaire professionnel favorisant la prise de décision.

En résumé documentaire et note de synthèse, ils travaillent des exercices de rédaction demandés pour divers concours.

Quelles compétences le parcours vous apporte-t-il ?

→ **Identifier un besoin d'information** (caractériser un besoin, définir un objectif de recherche, utiliser diverses sources d'information).

→ **Accéder aux informations** (maîtriser les ressources des bibliothèques universitaires et spécialisées, ressources électroniques, veille ; mettre en place une stratégie de recherche ; utiliser les outils adaptés ; être capable de réaliser une bibliographie).

→ **Evaluer et sélectionner l'information** (sources, démarche et résultats ; distance critique).

→ **Identifier et contextualiser des pratiques** de lecture, d'édition, de médiation institutionnelle, de librairies.

→ Mettre en œuvre outils et connaissances dans une **initiation à la recherche**.

→ **Produire et communiquer** (ordonner, classer et stocker ; présenter ; créer de nouvelles connaissances).

→ **Gérer des projets** (valorisation, médiation, actions pédagogiques).

Quelles formations accessibles après le Parcours Doc ?

→ **Préparation aux concours** de recrutement de la fonction publique nationale et territoriale, aux épreuves de sélection d'écoles spécialisées (bibliothèque, journalisme, Sciences politiques, communication, patrimoine, tourisme, culture).

→ Accès à des **Masters professionnels** liés à l'enseignement (MEEF), la documentation, l'information, la communication, les archives, le patrimoine, le livre.

→ Accès aux **Masters Recherche** de la discipline de mention de Licence.

Quels métiers accessibles avec une formation en Documentation ?

- Des **métiers traditionnels**, des bibliothèques, des archives, de l'enseignement de la documentation (CAPES de « professeur documentaliste ») et de la documentation spécialisée (scientifique, juridique, de presse, audiovisuelle etc.) ...

- ... vers de **nouveaux métiers** comme la veille, l'intelligence économique, les métiers du web, le knowledge management ou le records management ...



[https://encrypted-tbn2.gstatic.com/images?q=tbn:ANd9GcTJ4kiNCA_5YMK5GiUb36-mmke-fyp4em9djk\]Gz\[04F1t_B5o](https://encrypted-tbn2.gstatic.com/images?q=tbn:ANd9GcTJ4kiNCA_5YMK5GiUb36-mmke-fyp4em9djk]Gz[04F1t_B5o)